

D.2019.12.11.6.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Décembre 2019

6- PROJETS TERRITORIALISES

6.2 – Doublement de la Capacité Ligne A - Station Jean Jaurès : Avenant n°2 au marché 52M 2016 12960 M avec le groupement EGIS RAIL SA / EGIS BATIMENT SO / LCR ARCHITECTES - Maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à la création d'une liaison piétonne entre la station Jean Jaurès de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine et le projet de Toulouse Métropole de réaménagement des allées Jean Jaurès : autorisation de signer l'avenant n° 2

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Par délibération D.2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Améliorations Ligne A.

Par délibération D.2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A.

Par délibération D.2015.07.08.6.6 du 08 juillet 2015, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à la station Jean Jaurès de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et de séparer les flux de correspondance entre les lignes A et B avec le groupement EGIS RAIL SA / EGIS BATIMENT SO / LCR ARCHITECTES pour un montant de 2 466 658,00 € HT.

Par délibération D.2016.12.21.1.1 du 21 décembre 2016, le Comité Syndical a approuvé la modification de programme intégrant la réalisation de la liaison entre le pôle d'échange de Jean Jaurès et le projet de Toulouse Métropole de réaménagement des allées Jean Jaurès dans le cadre de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2016.12.21.4.7 du 21 décembre 2016, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements permettant la création d'une liaison piétonne entre le pôle d'échange de Jean Jaurès et le projet de Toulouse Métropole de réaménagement des allées Jean Jaurès. Ce marché a été conclu avec le groupement EGIS RAIL SA / EGIS BATIMENT SO / LCR ARCHITECTES pour un montant de 300 024,00 € HT.

Par délibération D.2017.05.24.8.2 du 24 mai 2017, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet concernant les aménagements permettant de réaliser une liaison piétonne entre le pôle d'échange de Jean Jaurès et le projet de Toulouse Métropole de réaménagement des allées Jean Jaurès et arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux correspondant.

Par délibération D.2017.10.04.6.2 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a approuvé l'avenant n° 1 au marché au marché 52M 2016 12960 M, qui avait pour objet :

- de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux C01 sur la base des études d'avant-projet définitif sur lequel s'engage le maître d'œuvre,
- de rendre définitif le forfait de rémunération de la mission de base.

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché une augmentation du montant du forfait de rémunération pour prendre en compte les modifications de projet demandées par l'ABF ainsi que la reprise de la poutre PT 18.

L'incidence financière du présent avenant est de + 36 025,00 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à :

Montant initial du marché :	300 024,20 € HT
Montant de l'avenant n° 2 :	<u>36 025,00 € HT</u>
Nouveau montant du marché :	336 049,20 € HT

Le montant total du marché passe de 300 024,20 € HT à 336 049,20 € HT (base marché).

L'avenant n° 1 qui fixait le montant du forfait de rémunération définitif résultant du coût des travaux prévisionnels arrêté à l'issue des études d'Avant-Projet, n'avait pas d'incidence financière.

Au regard du montant initial du marché de 300 024,20 € HT, le montant de l'avenant n°2 de 36 025,00 € HT, représente une augmentation de 12 %.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191216-20191211-6-2D-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTc) a, dans sa séance du **3 décembre 2019**, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° 52M 2016 12960 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° 52M 2016 12960 M conclu avec le groupement EGIS RAIL SA / EGIS BATIMENT SO / LCR ARCHITECTES pour un montant de 36 025,00 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

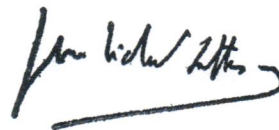
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES





DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

MAITRISE D'ŒUVRE

STATION JEAN JAURES LIAISON PIETONNE RAMBLAS

AVENANT N° 2

MARCHE N° 52M 2016 12960 M

DECEMBRE 2019

Titulaire : Gpt EGIS RAIL SA / EGIS BATIMENT SO / LCR ARCHITECTES



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21, boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191216-20191211-6-2D- DE Date de télétransmission : 16/12/2019 Date de réception préfecture : 16/12/2019
--

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 2

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché 52M 2015 12960 M une augmentation du montant du forfait de rémunération pour des prestations complémentaires réalisées pendant le déroulement du chantier.

ARTICLE 2 - AUGMENTATION DU FORFAIT DE REMUNERATION

Le montant de la rémunération complémentaire du titulaire, d'un montant total de 147 430,00 € HT, se décompose comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| ▪ modifications du projet demandées par l'ABF : | + 19 945,00 € HT |
| ▪ reprise de la poutre PT 18 : | + 16 080,00 € HT |

Montant total :

+ 36 025,00 € HT

ARTICLE 3 - REMUNERATION

En conséquence, l'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est le suivant :

Montant total du marché indiqué à l'avenant n° 1 :	300 024,20 € HT
--	-----------------

Augmentation apportée par l'avenant n° 2 :	+ 36 025,00 € HT
--	------------------

Montant total du marché HT :

336 049,20 € HT

TVA au taux de 20% :

67 209,84 €

Montant total du marché TTC :

403 259,04 € TTC

arrêté en lettres : quatre cent trois mille deux cent cinquante-neuf euros et quatre centimes.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le tableau montrant la décomposition du prix par éléments de missions et la répartition des sommes dues au titre du marché est placé en annexe du présent avenant.

ARTICLE 5 - RENONCIATION

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 6 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 2 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le ...18/10/19

Le titulaire
Manuel PIERRE
Directeur des Projets
Régions France

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

EGIS RAIL
Ingénierie des Transports Urbains et Ferroviaires
Le Carat - 168-170 av. Thiers - 69455 Lyon Cedex 06 France
Tél. +33 (0)4 37 72 40 50 - Fax +33 (0)4 37 72 27 00
DoCA - MOE - Station Jean Jaurès / Liaison
SA au capital de 5 153 483 Euros RCS Lyon 968 401 539

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191216-20191211-6-2D-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

piétonne Ramblas- Marché 52M 2015 12960 M - Avenant n° 2